

Appel à communications

**Les usages du sol :
conflit, concertation, conservation**

26 et 27 mars 2015

7èmes journées des doctorants du LPED

Aix Marseille Université - Site Saint Charles – Marseille

I. Les Journées des doctorants du Laboratoire Population Environnement Développement (LPED) : une manifestation pluridisciplinaire

Les Journées des doctorants du LPED relèvent d'un double objectif : d'une part, organiser un colloque dont les doctorants sont les principaux acteurs et, d'autre part, favoriser l'échange de savoirs en construction. Elles offrent la possibilité à de jeunes chercheurs de présenter leurs travaux devant un auditoire scientifique constitué de doctorants, de chercheurs et d'enseignants-chercheurs, et de s'initier à un aspect central du métier de la recherche, à savoir celui de la diffusion et de la valorisation des travaux et des résultats scientifiques.

Le LPED étant un laboratoire pluridisciplinaire composé de chercheurs dont les travaux relèvent aussi bien du domaine des sciences de la nature que des sciences humaines, ces journées s'inscrivent dans cette réflexion pluridisciplinaire visant à favoriser les échanges de connaissances entre personnes issues de domaines et de cultures scientifiques différentes. Ces 7èmes Journées des doctorants s'adressent aux jeunes chercheurs menant des thèses dans les domaines des sciences naturelles, humaines et sociales et qui souhaitent partager et faire connaître leur recherche tout en s'ouvrant à d'autres disciplines. La pratique scientifique s'insère dans un contexte historique, économique, social, culturel et politique qui l'influence¹ et qu'elle alimente à son tour par des concepts et des notions qu'elle élabore. La définition des enjeux et des approches scientifiques élaborés dans des contextes différents constitue un élément de décentrement du regard.

Ce colloque est ouvert aussi bien aux doctorants du LPED qu'aux doctorants d'autres laboratoires, notamment en provenance de l'international. Bénéficiant d'un rattachement à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) ainsi qu'à Aix-Marseille Université (AMU), le LPED est un lieu privilégié d'élaboration de programmes de recherche aussi bien sur le territoire national que dans les pays émergents et en voie de développement.

Les six précédentes Journées des doctorants du LPED, initiées en 2006, ont donné lieu à des réflexions articulant des problématiques environnementales et sociétales. Elles se sont successivement penchées sur les thèmes de la santé, de la ville, de l'environnement, du développement, des crises et de la fragmentation. Ces manifestations se sont déroulées sur

¹ Progogine I., Stengers I., 1986, *La nouvelle alliance. Métamorphose de la science*, Ed. Folio, Coll. Folio Essais, Paris, 439 p.

deux jours, grâce à une quinzaine d'interventions de doctorants et de chercheurs confirmés devant un auditoire rassemblant jusqu'à 70 personnes. Pour cette 7^{ème} édition des Journées des doctorants du LPED, il est proposé de questionner les "usages du sol", par le prisme des notions de conflit, de concertation et de conservation.

II. Les usages du sol

Le sol peut être appréhendé comme un "carrefour multifonctionnel"², défini par ses fonctions naturelles au sein de l'écosystème ainsi que par ses fonctions en relation avec les activités socioéconomiques des sociétés humaines. En effet, le sol est à la fois un support pour les êtres vivants, un habitat à biodiversité, un régulateur des échanges et des flux écosystémiques, un système épurateur de substances toxiques, un réservoir et un lieu de transformation des matières minérales et organiques ; et est également le lieu de la production agricole, pastorale et forestière, un endroit de stockage de matières premières et de déchets, un élément constitutif du paysage, un miroir de l'histoire des civilisations et des cultures. Ajoutons qu'il est aussi le lieu de l'aménagement urbain.

Le sol ne constitue pas un concept scientifique proprement dit, mais plutôt une notion qui est abordée différemment en fonction des approches disciplinaires : la pédologie l'appréhende à partir de sa formation et de son évolution, l'agronomie comme support de l'alimentation, à partir de sa fertilité et de son potentiel, l'écologie comme habitat et un des éléments des écosystèmes, la géographie comme territoire, le droit ou l'économie comme bien foncier. Le sol peut être aussi une composante du milieu ou avoir un sens plus affectif, en renvoyant au sol natal, au terroir ou encore au patrimoine.



© M. Favrot - LPED

Le sol peut être étudié à plusieurs niveaux spatio-temporels : notamment à l'échelle ponctuelle (dans laquelle sont mis en évidence le régime hydrique, la pédogenèse, les

² Gobat J.M., Aragno M., Matthey W., 2010, *Le sol vivant : bases de pédologie, biologie des sols*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Coll. sciences et ingénierie de l'environnement, 817 p.

relations sols-plantes, etc.), à l'échelle du bassin-versant (qui intègre aux mesures de l'échelle ponctuelle les actions humaines liées à l'utilisation du territoire) et à l'échelle des zones biogéographiques (s'intéressant aux grands équilibres entre microclimat, sol et végétation, qui aboutissent à la formation des biomes, ou ensemble d'écosystèmes caractéristique)³.

Qu'il soit considéré comme habitat pour la biodiversité, espace de production, support de rente et investi par des représentations scientifique et symbolique, le sol est l'enjeu d'activités sociales diversifiées. Ces activités varient en fonction des contextes socio-culturels et se caractérisent également par leur type d'ancrage, éphémère ou durable. Les usages sociaux du sol peuvent être entre autres productifs, récréatifs, culturels, scientifiques, et comprennent par exemple des actions de conservation, d'appropriation et d'occupation, qui impliquent des entreprises de sélection, de légitimation, de désignation, de valorisation ou encore de stigmatisation des sols, des pratiques et des usagers.

La mise en visibilité des phénomènes combinés de croissance démographique mondiale, d'urbanisation, de raréfaction des terres arables et des ressources naturelles, ainsi que de pollutions des sols, a contribué à questionner le modèle économique de développement. A ce titre, les années 1970 ont été le théâtre de mouvements et de revendications sociales qui ont propulsé, depuis la base, les questions environnementales au-devant de la scène, avec pour effets de les introduire dans le champ politique⁴. Les enjeux environnementaux contemporains sont définis par les acteurs scientifiques, politiques et militants, en lien avec les transformations matérielles, physiques et biologiques de l'état des sols (perte de biodiversité, érosion côtière, déforestation, étalement urbain, etc.). En s'institutionnalisant, ces politiques publiques, portant notamment sur la gestion et la protection de l'environnement, ont perdu de leur portée critique en se normalisant dans la diffusion et l'internationalisation des principes du développement durable⁵, qui s'inscrivent dans une démarche gestionnaire et prospective⁶. Dans ce cadre, l'action publique

³ *Ibid.*

⁴ Charvolin F., 2003, *L'invention de l'environnement en France*, Ed. La Découverte, Coll. TAP / Anthropologie des sciences et des techniques, Paris, 132p. ; Lascoumes P., 1994, *L'éco-pouvoir: Environnements et politiques*, Ed. La Découverte, Paris, 317 p.

⁵ Aspe C. et Jacqué M., 2012a, *Environnement et société*, Ed. Maison des sciences de l'homme, Paris, Ed. Quae, Versailles, 279 p.

⁶ Granjou C., Mauz I., 2011, "Gouverner par les scénarios ? Comment les institutions environnementales anticipent l'avenir de la biodiversité", *Quaderni*, n°76, pp.5-11.

internationale s'engage notamment dans un discours de "lutte" contre le changement climatique⁷ et la désertification⁸.

Les usages du sol peuvent être éclairés par l'analyse de stratégies sociales, individuelles ou collectives, de planifications institutionnelles tout autant que par des mesures concernant les trajectoires des écosystèmes face au développement urbain⁹ et les impacts des usages humains sur les sols, ou par les interactions entre espèces animales et végétales, ainsi qu'entre micro-organismes (telles que la compétition, la coopération ou la prédation). Des analyses quantitatives, qualitatives, diachroniques et longitudinales sont nécessaires pour estimer et comprendre les dynamiques entre phénomènes naturels et sociaux ainsi que les écarts d'interprétation dont ils peuvent être objets.



© A. Rouadjia - LPED

Quelles sont les dynamiques de distribution et de développement des espèces et quelles sont leurs interactions, que ce soit dans des milieux fortement anthropisés comme un espace agricole ou une ville, ou dans des milieux moins marqués par la présence humaine ? Comment les qualités écologiques d'un site peuvent-elles agir sur la valeur foncière d'un sol et par ailleurs modifier les usages et les pratiques ? Comment les dégradations environnementales redéfinissent-elles les représentations et usages communs liés à l'occupation, l'utilisation et la propriété des sols ? En quoi l'artificialisation des sols participe-t-elle d'une redéfinition des conceptions et des indicateurs de l'écologie scientifique¹⁰ ? Quelles sont les capacités d'innovation et les marges de manœuvre des acteurs face à ces nouvelles données et normes environnementales ?

⁷ GIECC, 2007, "Climate Change: The Physical Science Basis. Summary for Policymakers, Contribution of the Working Group I to the Fourth Assessment of the Intergovernmental Panel on Climate Change". En Ligne : <http://www.ipcc.ch/>, consulté le 28/01/2014.

⁸ Carrière S. M., Rodary E., Méral P., Serpantié G., Boisvert V., Kull C. A., Lestrelin G., Lhoutellier L., Moizo B., Smektala G., Vandavelde J.-C., 2013, "Rio+20, biodiversity marginalized", *Conservation Letters*, n°6, pp.6-11.

⁹ Marco A., Barthélémy C., Dutoit T., Bertaudière-Montès V., 2010, "Bridging Human and Natural Sciences for a Better Understanding of Urban Floral Patterns: the Role of Planting Practices in Mediterranean Gardens", *Ecology and Society*, vol. 15, n°2, art. 2, 18 p. En ligne : <http://www.ecologyandsociety.org/vol15/iss2/art2>, consulté le 29/07/2014.

¹⁰ Dumas E., Geniaux G., Napoléone C., 2005, "Les indices d'écologie du paysage à l'épreuve du marché foncier", *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°1, pp.83-108.

III. Présentation des axes thématiques des JDD

Axe Thématique 1 : Conflit et usages des sols

Les conflits liés aux usages des sols peuvent être appréhendés en tenant en compte de la nature du lien social, de l'agencement des pouvoirs et de la répartition des formes de capital économique, symbolique et social¹¹, au sein d'une société ou d'un groupe donné. Ces conflits d'usages sont également fonction des besoins, de la disponibilité et de la qualité de la ressource du sol, qui est souvent délimitée juridiquement en matière de territoire, envisagé dans ses rapports avec les groupes humains. Les dispositifs d'aménagements territoriaux résultent de ces interactions entre acteurs qui poursuivent des stratégies distinctes, pouvant entrer en compétition tant dans la qualification des sols, que dans leurs répartitions en termes fonciers. La dimension foncière envisage le sol comme un bien délimitable, une ressource exploitable et imposable, faisant l'objet d'échanges et d'accaparements au titre de propriété. Le sol est donc régi par les activités socioéconomiques et traversé par les dynamiques des êtres vivants (animaux et végétaux) qui y trouvent de quoi se nourrir.

Les conflits renvoient aux valeurs culturelles, aux représentations sociales et aux priorités défendues par les acteurs et questionnent les articulations entre intérêt circonstancié et intérêt général. Or ces valeurs culturelles et identitaires vis-à-vis des sols peuvent être mouvantes et se transformer par exemple dans le sens de nouvelles fonctions territoriales (touristiques, récréatives,



© C. Lamblin - LPED

environnementales, etc.) au détriment d'usages considérés comme désuets, discréditant d'anciennes pratiques. Le mouvement de "retour à la nature"¹² des classes moyennes illustre cette tension entre les usages d'un monde paysan se transformant et par exemple le passage de

¹¹ Bourdieu P., 1979, *La Distinction, Critique sociale du jugement*, Éd. de Minuit, Coll. Le sens commun, Paris, 672 p.

¹² Marié M. et Viard J., 1988, *La campagne inventée*, Ed. Actes Sud, Coll. Espace-temps, Arles, 238 p. ; Aspe C., Jacqué M., 2012a, *Ibid.*

la forêt agricole à la forêt de loisir. Les variations des définitions de cet intérêt général et les mécanismes de défense déployés pour faire valoir la légitimité de certains usages du sol sont au cœur de ce questionnement sur les conflits.

Les compétitions et prédateurs entre espèces végétales ou animales, la lutte menée contre les ravageurs¹³, les parasites ou les espèces exotiques envahissantes dites invasives¹⁴ (notamment celle visant à limiter et à contrôler l'expansion de certaines espèces¹⁵ dans les parcs nationaux français, telle que la griffe de sorcière (*Carpobrotus*) sur l'île de Porquerolles¹⁶), ou bien encore les conflits entre pratiques paysannes, gestionnaires ou scientifiques dans le choix et les modalités de domestication des espèces, sont autant d'objets de conflits liés au sol¹⁷. Les dynamiques de développement urbain et de maintien de la faune et de la flore locale sont par exemple des motifs de désaccords opposant des acteurs aux intérêts contradictoires (telles que les problématiques liées à la résilience des écosystèmes face à la "surfréquentation" des espaces naturels¹⁸, et notamment celles liées aux habitudes de reproduction des espèces face à l'inclusion des forêts périurbaines dans le tissu urbain et à la fréquentation croissante de ces espaces¹⁹). Or il ne s'agit plus uniquement de collectifs composés d'humains face à leurs institutions, mais de collectifs rassemblant humains et non-humains²⁰, qui sont impliqués et reconsidérés par les recherches aux intersections entre sciences sociales, humaines et naturelles²¹.

¹³ Miossec J.-M., Lopez-Ferber M., Audibert M., Lallemand S., Voltz M., Kosuth P., 2010, "Analyse spatiale pour prévenir les invasions de criquets ravageurs à Madagascar", *Les Dossiers Agropolis*, n°9, p.48.

¹⁴ Verlaque R., 1999, "L'endémisme en Méditerranée : caractéristiques et menaces", *Biosystema*, n°17, pp.45-52.

¹⁵ Cette lutte est présente au sein de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), elle y est considérée comme l'une des plus grandes menaces pour la biodiversité. En France, elle correspond à un des engagements du Grenelle de l'Environnement. Cf. sur le portail du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Un-engagement-international,13025.html>.

¹⁶ Larrère R., 2009, "Y a-t-il une bonne et une mauvaise biodiversité ?", in Afeissa H.-S., *Ecosophies, la philosophie à l'épreuve de l'écologie*, Ed. MF, Coll. Dehors, Paris, pp.149-165.

¹⁷ McKey D., Elias M., Pujol B., Duputié A., Delêtre M., Renard D., 2012, "Maintien du potentiel adaptatif chez les plantes domestiquées à propagation clonale. Leçons de gestion par les cultivateurs de manioc amérindiens", *Revue d'ethnoécologie*, n°1. En ligne : <http://ethnoecologie.revues.org/741> ; DOI : 10.4000/ethnoecologie.741, consulté le 23/05/2013.

¹⁸ Claeys C., Barthélémy C., Taton T., Bonhomme P., 2011, "Protected Areas and Overuse in the Context of Socio-Natural Changes: An Interdisciplinary French Case Study", *International Review of Social Research*, Vol. 1, n° 3, pp.73-92.

¹⁹ Jollivet M., 1987, "Un exemple de construction savante du risque forestier : les forêts périurbaines", in J.-L. Fabiani, J. Theys (dir.), *La société vulnérable, évaluer et maîtriser les risques*, Presses de l'École Normale Supérieure, Paris, 674 p.

²⁰ Latour B., 2005, *Nous n'avons jamais été modernes*, Ed. La Découverte, Coll. Poche, 205 p.

²¹ Callon M., 1986, "Éléments pour une sociologie de la traduction, La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieux", *L'année sociologie*, n°36, pp.169-208. Cf. également Gramaglia C., 2003, "Humains et goélands : interactions et conflits de proximité en Languedoc-Roussillon", *Espaces et Sociétés*, Vol.110-111, n°3-4, pp.167-188.

Quels enjeux, intérêts et représentations les conflits d'usages des sols révèlent-ils ou masquent-ils ? En quoi peuvent-ils cristalliser ou catalyser des changements ou des ruptures significatives ? En quoi la thématique croissante de l'environnement transforme-t-elle les conflits d'aménagement et comment fait-elle apparaître de nouveaux acteurs ? Comment les conflits d'usages des sols sont-ils répartis et régulés au sein de pouvoirs à géométrie déconcentrée ou centralisée ? Comment les espèces et les écosystèmes menacés et invasifs sont-ils défendus et combattus par leurs porte-paroles ? En quoi l'intervention humaine peut-elle favoriser ou non l'extinction ou le développement d'une espèce²² ?

Axe Thématique 2 : Concertation et usages des sols

La concertation renvoie à une modalité de construction d'une prise de décision et à une tentative de conciliation des positions. En tant que dispositif institutionnalisé de l'action publique, la concertation est considérée comme un mode de "gouvernance"²³ renvoyant aux



© M. Favrot - LPED

idées de transparence, de répartition plus juste des pouvoirs et des compétences, de constitution d'un intérêt collectif, et de démocratie participative²⁴. Il se caractérise en principe par davantage de dialogues entre les acteurs et a été défini selon un principe de co-construction de la décision, qui varie en fonction du niveau de cadrage de la concertation²⁵. La concertation peut être pratiquée à différents niveaux : au sein d'un même service territorial, entre

partenaires publics et privés, ou encore à l'égard des administrés. Celle-ci peut être impulsée par le haut ou bien sollicitée par la base. Les usages des sols peuvent être investis par le débat

²² Olivieri I., Vitalis R., 2001, "La biologie des extinctions", *Médecine Sciences*, n°17, pp.63-69.

²³ Lascoumes P., Le Galès P., 2004, "Instrumentation de l'action publique et recomposition de l'État. Gouvernement/gouvernance", *Gouverner par les instruments*, Presse Sciences Po., Paris, 372 p.

²⁴ Bacqué M.-H., Rey H., Sintomer Y., 2005, *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Ed. La Découverte, Paris, 315 p.

²⁵ Claey-Mekdade, C., Leborgne M., Ballan, E., 2009, "Cadrer la procédure de concertation pour construire la confiance ?", *Environnement : décider autrement. Nouvelles pratiques et nouveaux enjeux de la concertation*, L'Harmattan, Paris, pp.97-116.

collectif avec des initiatives telles que celles du développement d'un écotourisme ou d'un "tourisme durable". La signature d'une charte, la co-construction de l'offre touristique respectueuse des milieux et du patrimoine et le partage des bénéfices avec retombées économiques pour les acteurs du territoire sont entre autres les principes avancés par ce mode de concertation.

Or de tels projets de type écotouristique, visant à réorganiser les rapports des hommes avec leurs territoires, peuvent servir de faire-valoir aux directives foncières et aux politiques publiques et risquer de déposséder les acteurs locaux de leurs identités²⁶ à travers la recherche de l'"authenticité", de la typicité par la patrimonialisation des usages du sol. Il est des cas où les concertations se déploient dans des cadres prédéfinis qui ne permettent pas aux populations concernées de s'emparer des enjeux du débat²⁷. Les manifestations révèlent des rapports sociaux conflictuels et des appropriations individuelles d'enjeux collectifs (comme c'est le cas avec l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), en tant que document réglementant l'occupation et les fonctions du sol en France). Dans quelle mesure la concertation dans le cadre des politiques territoriales peut-elle se montrer innovante en intégrant notamment les pratiques et les savoirs traditionnels ?

A titre d'exemple, le conflit social autour du projet français de l'implantation de l'Aéroport de Notre-Dame-des-Landes, dans le département de la Loire-Atlantique, a poussé les autorités à initier une démarche de concertation : en lançant une enquête publique ainsi que la création de commissions (commission de dialogue, commission agricole et commission d'experts environnementaux). Les arguments avancés par les contestataires ont concerné les nuisances qui pourraient être provoquées par le réaménagement proposé, en contestant l'évaluation des impacts environnementaux et agricoles du projet ou encore la méthode de compensation pour les zones humides. Au sujet de cette dernière a été mandatée la commission d'experts mentionnée plus haut et constituée de chercheurs et d'universitaires²⁸, afin d'"apporter la validation scientifique" de cette méthode de compensation, en faisant l'évaluation des fonctions biogéochimiques, hydrologiques et biologiques et des enjeux

²⁶ Descola P., 2011, *L'écologie des autres : l'anthropologie et la question de nature*, Ed. Quae, Versailles, 110p.

²⁷ Blatrix C., 2002, "Devoir débattre, les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes d'action collective", *Politix*, n°57, pp.79-102. Cf. aussi Carrel Marion, 2006, "Politisation et publicisation : les effets fragiles de la délibération en milieu populaire", *Politix*, n°75, pp.33-51.

²⁸ Issus du Centre National de Recherche Scientifique (CNRS), de l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA), de l'Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA), de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

sociaux et écosystémiques associés aux zones humides concernées²⁹. S'agirait-il d'un glissement des modalités d'expression sociale du conflit vers l'institutionnalisation de celui-ci par la concertation, dans le but de le désamorcer ? Ou, à l'inverse, la concertation permettrait-elle une reconfiguration ou une redéfinition des normes institutionnelles par le bas, via la redistribution du jeu d'acteurs ?

Dans le cas de concertations visant l'aménagement territorial, certaines espèces naturelles peuvent être mobilisées dans le but de protéger un espace ou d'empêcher un projet de développement urbain. A l'occasion du processus de concertation et des dispositifs d'expertise scientifique déployés, sont mobilisées des classifications et des reconnaissances au titre d'espèce rare ou endémique. Les concertations sont donc l'occasion de requalifier tout autant les pratiques que les entités non humaines. Du fait de la place de la science dans les sociétés modernes, l'écologie scientifique devient un acteur central dans la prise des décisions concernant les territoires et le sol. La reconnaissance des fonctionnements et dynamiques des écosystèmes permet une reconfiguration des projets d'aménagement et la diffusion de la culture écologique dans les sphères des aménageurs, des élus locaux, des usagers et des riverains, tels que pêcheurs, escaladeurs, etc.

Dans les pays du Sud, la concertation est souvent instiguée par les organisations internationales telles que les ONG et les bailleurs de fonds internationaux, mettant en tension une "demande locale" de développement et une "demande extérieure" d'environnement³⁰. Les dispositifs de concertation révèlent des tensions entre injonction à la participation et adoption de la démarche (leur appropriation étant souvent fonction de la légitimité des acteurs porteurs du projet et de l'horizontalité dans la prise de



© A. Rouadjia - LPED

²⁹ Cf. Marsily G., Barnaud G., Benoit M., Billy V., Birgand F., Garnier J., Lesaffre C., Levêque C., Muller S., Musy A., Tournebize J., Zimmer D., 2013, "Rapport du collège des experts scientifiques relatif à l'évaluation de la méthode de compensation des incidences sur les zones humides". En ligne : www.developpement-durable.gouv.fr/C-comme-Concertation.html, consulté le 28/07/2014.

³⁰ Genin D., Benchekroun F., Aït Hamza M., Auclair L., Benrhamoune Z., Qarro M., Romagny B., Zagdouni L., 2007, *De la parole aux gestes... Eléments de réflexion sur les dispositifs de gestion concertée des ressources forestières et pastorales au Maroc*. France Coopération-ENFI-IRD, Rabat, Maroc, 61 p.

parole³¹). Cette introduction exogène des notions de concertation creuserait-elle l'asymétrie existante entre communautés locales et institutions publiques internationales et renforcerait-elle leur méconnaissance mutuelle ?

Comment la concertation est-elle pratiquée dans des contextes politiques différents, notamment non-démocratiques ? A-t-elle un impact sur les usages des sols ? Le rapport entre utilisation et occupation ne va pas toujours de soi : comment s'orchestrent les différentes formes d'usage des sols ? Comment se confrontent et se concilient leurs interactions ?

Axe Thématique 3 : Conservation et usages des sols

A travers les politiques de conservation, le sol prend une dimension patrimoniale ou écologique. L'objectif de celles-ci est alors de maintenir, de protéger, voire de préserver de l'extinction un patrimoine culturel et / ou naturel. Elle renvoie notamment à des disciplines comme la muséologie, l'architecture, l'écologie ou encore la biologie de la conservation, etc. L'écologie de la restauration, notamment, cherche à restaurer les écosystèmes naturels dégradés ou menacés. L'une des questions soulevées par la conservation est :



© N. Parès - LPED

comment concilier développement et protection ? Ces politiques s'appuient en partie sur les recherches en écologie scientifique, soulignant notamment les liens entre science et gestion³². Pour celle-ci, il s'agit d'explorer les dynamiques et les capacités d'adaptation des écosystèmes ainsi que les impacts des usages et pratiques de gestion sur ceux-ci. Il s'agira, par exemple, de comprendre la "solution du sol" (en pédologie, il s'agit de l'eau circulant dans les espaces libres ou pores du sol)³³ et la régulation des échanges nutritifs de tous les organismes

³¹ *Ibid.*

³² Ghimire S., McKey D., Aumeeruddy-Thomas Y., 2005, "Heterogeneity in ethnological knowledge and management of medicinal plants in the Himalayas of Nepal: implications for conservation", *Ecology and Society*, vol. 9, n°3, art.6, 19 p. En ligne : www.ecologyandsociety.org/vol9/iss3/art6/, consulté le 28/07/2014.

³³ Gobat *et al.*, 2010, *Ibid.*

unicellulaires qui y vivent, ou les dynamiques nutritionnelles liées aux différents types de litières : animale, végétale, liquide, etc. en lien avec les usages des sols. En effet, ceux-ci peuvent venir perturber ou accélérer les processus : par exemple, les apports et les drainages artificiels des terres agricoles accélèrent souvent les processus induits par la solution du sol. En outre, des instituts de recherche comme l'INRA expérimentent des méthodes de production, telle que l'agroécologie, qui ont à la fois un rendement important et ne portent pas atteinte à la qualité des sols (s'inspirant de techniques préexistantes ou de savoir-faire traditionnels), voire qui favorisent la biodiversité, comme par exemple, les recherches en agroforesterie³⁴.

De même, la gestion des espaces naturels est orientée par les notions de biodiversité (l'indice potentiel de biodiversité en exemple)³⁵ et de "services écosystémiques"³⁶ garantis par



© N. Parès - LPED

le bon état des milieux. En écologie de la forêt, l'ancienneté des usages forestiers des sols augmente la biodiversité des milieux (on parle de forêts primaires, vieilles forêts, forêts anciennes...)³⁷. D'un autre côté, la conciliation ou la juxtaposition des usages peuvent également être bénéfiques à la diversité et au nombre des espèces, en témoignent les études sur les lisières entre forêts et usages agricoles³⁸. D'autres types de milieux sont concernés par ces enjeux de gestion : les zones humides, les canaux, les littoraux, etc. Les questions de la continuité des milieux dans un but de conservation de la biodiversité,

³⁴ Par exemple, la recherche en agroforesterie au domaine de Restinclières (près de Montpellier). Cf. Les sessions sur site n°8 "Agroforesterie et services écosystémiques - Domaine de Restinclières, Prades-le-Lès", et n°9 "Agrobiodiversité - Domaine de Restinclières, Prades-le-Lès", lors du colloque international Resilience 2014, organisé du 4 au 8 mai, à Montpellier.

³⁵ Aspe C. Jacqué M., 2012b, "De l'approche patrimoniale à la gestion durable des forêts : "biodiversité" comme nouveau canon d'appréhension du réel", *Forêt méditerranéenne*, t.XXXIII, n°2, p.1-10.

³⁶ Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) France, 2012, "Panorama des services écologiques fournis par les milieux naturels en France", vol. 1 : contexte et enjeu. En ligne : <http://www.uicn.fr/Services-ecologiques-en-France.html>, consulté le 06/12/2013.

³⁷ Decocq G., 2012, "L'ancienneté de l'état boisé et la biodiversité forestière", communication donnée lors du colloque "De la statistique Daubrée à l'inventaire forestier de l'IGN: un siècle d'expansion des forêts françaises, quelle stratégie pour la gestion forestière du 21e siècle ?", à l'IGN, le 6 décembre 2012.

³⁸ Deonchat M., 2014, "Projet BILISSE : Comment la biodiversité des lisières renforce des services écologiques ?", Communication donnée lors du colloque "Restitution des projets 2010 et de lancement des projets 2014", organisé par le GIP-Ecofor, à Nancy, les 5-6 juin 2014.

dans le temps mais également dans l'espace (par exemple, en France, la construction de trames vertes et bleues³⁹), interrogent à la fois les dynamiques écologiques (maintien des capacités d'adaptation) et les usages socio-économiques (agricoles, urbains, forestiers) des milieux concernés. La problématique des changements globaux (comme le changement climatique) déplace encore le débat en interrogeant les capacités d'adaptation et la distribution des espèces⁴⁰, ainsi que la "vulnérabilité"⁴¹ et la "résilience"⁴² des systèmes socio-économiques et écologiques face aux risques induits.

Les politiques de conservation des milieux oscillent entre deux tendances fortes, représentées, schématiquement par, d'un côté, l'exclusion de tout usage (par exemple, les réserves biologiques intégrales, telles qu'aux États-Unis) et, de l'autre, la tentative de concilier et de pérenniser les différents usages (économiques, culturels, scientifiques, récréatifs...), à travers un compromis de "multifonctionnalité" et la préservation et la mise en valeur des différentes fonctions écosystémiques. L'écologie du paysage, par exemple, propose l'articulation entre activités humaines et fonctionnements écologiques⁴³. La conservation implique l'intervention humaine par la sélection de ce qui est d'abord défini comme en bon état et considéré comme digne de valeur, et celle-ci peut être défendue pour elle-même, pour des raisons économiques, au nom de la science, de l'humanité, etc. Les mouvements de patrimonialisation des milieux naturels peuvent entraîner des requalifications des usages des sols, notamment à travers une remise en cause de la propriété privée et une mise en commun des ressources naturelles⁴⁴, au nom de l'intérêt collectif, et ainsi engendrer des conflits et des tentatives de concertation.

Quels sont les enjeux écologiques, économiques et sociaux à la requalification des sols dans un but de protection ? Quels sont les usages favorisant la conservation des sols, des

³⁹ Bertaudière-Montès V., Deschamps-Cottin M., Barthélémy C., 2012, "Atlas analytique de la Trame Verte de Marseille", PIRVE Programme interdisciplinaire de recherche ville et environnement, co-financé par le CNRS et le ministère de l'Ecologie, Juin 2012, 68 p.

⁴⁰ Léotard G, Debout G, Dalecky A, Guillot S, Gaume L, et al., 2009, "Range Expansion Drives Dispersal Evolution In An Equatorial Three-Species Symbiosis", *PLoS ONE*, n°4, Anna Dornhaus, University of Arizona, United States of America. En ligne : www.plosone.org/article/info%3Adoi%2F10.1371%2F10.1371%2Fjournal.pone.0005377, consulté le 29/07/2014.

⁴¹ Laubier L., 2003, "Changement et vulnérabilité des peuplements marins côtiers", *C. R. Geoscience*, n°335, pp.561-568.

⁴² Décamps H., 2007, "La vulnérabilité des systèmes socioécologiques aux événements extrêmes : exposition, sensibilité, résilience", *Natures Sciences Sociétés*, n°15, pp.48-52.

⁴³ Burel F., Baudry J., 1999, *Écologie du paysage. Concepts, méthodes et applications*, Editions Tec et Doc, Paris, 359 p.

⁴⁴ Aspe C., 1991, "L'environnement: une histoire entre les couches moyennes et la localité", in Aspe C. (dir.) *Chercheurs d'eau en Méditerranée : pratiques et représentations de l'eau dans l'espace méditerranéen*, Éditions du Félin, Paris, pp.191-213.

milieux et de leurs attributs et fonctions ? Comment mesure-t-on les impacts des différents usages sur la qualité des sols et plus généralement l'état des milieux ? Quelles sont les conséquences des approches de conservation et de protection sur les pratiques et les usages sociaux (production, récréation, culturel et scientifique) ? Comment les savoirs et usages traditionnels et locaux sont-ils articulés et intégrés ou non aux techniques de conservation ? Comment les sciences définissent-elles le bon état et la mise en œuvre des processus de protection ?

Mots clés : *représentation, gestion, foncier, écosystèmes, patrimoine, dynamique, fonction*

Comité d'organisation

Mélanie Favrot (LPED), doctorante en géographie

Nelly Parès (LPED), doctorante en sociologie

Anna Rouadjia (LPED), doctorante en sociologie

Comité scientifique

Cécilia Claeys (LPED), Sociologue, Maître de Conférences, AMU

Ambroise Dalecky (LPED), Écologue, Chargé de recherche, IRD

Didier Genin (LPED), Écologue / Anthropologue, Chargé de recherche, IRD

IV. Modalités de participation et calendrier récapitulatif

L'objectif de ces 7^{èmes} **Journées des Doctorants du LPED** est de permettre aux doctorants de présenter leurs travaux de recherches dans cadre scientifique et pluridisciplinaire. L'appel à communication concerne donc les doctorants de toutes les

disciplines qui abordent les notions de conflits, de concertation et de conservation liés aux usages du sol, selon les perspectives propres à chaque discipline.

Les propositions de communication doivent être rédigées dans un fichier .doc, .docx ou .pdf. Elles comprendront un **résumé court** (250 mots maximum), 3-5 mots-clés, ainsi qu'un **résumé long** (1000 mots maximum), accompagnées d'un **Curriculum Vitae** d'une page maximum. Elles devront mentionner le titre, le nom de l'auteur (ou des auteurs), sa discipline, son statut et son institution de rattachement.

Les propositions et la fiche d'inscription devront être envoyées avant le **31 octobre 2014** :

- soit par courrier :

LPED - JDD7
Favrot Mélanie - Parès Nelly - Rouadjia Anna
Université de Provence, case 10
3, place Victor Hugo
13331 Marseille, cedex 03

- soit par courriel à l'adresse suivante : **journeesddocs.7@gmail.com**

Les réponses seront renvoyées mi-décembre.

Les textes définitifs seront attendus pour le 31 janvier 2015. Certains seront sélectionnés pour faire l'objet d'une publication ultérieure.

Le LPED ne pourra pas prendre en charge la totalité des frais des doctorants pour ces journées. La priorité sera accordée aux doctorants en provenance du Sud.
